# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 FEVRIER 1845.



PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription à ce journal seulement sont aux annonces ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, un mois avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $40; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $50; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission, [illegible] d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à [illegible] par cas.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., etc., seront payées en compte séparément et aux prix ci-dessus annoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront payées 1 pt. par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas le nombre de fois qu'elles devront être publiées, seront publiées jusqu'à contre-ordre et payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, ainsi que les articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.



## MARCHANDISES SECHES.

PEET & MORTON,

No. 17, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans,

OFFRENT à vendre l'assortiment de marchandises ci-après détaillées, à de très bas prix pour du comptant: Coton Lowell épais, pour nègres, 7|8, 4|4, idem écru; [illegible] 7|8, superbe osnaburg de Virginie; toile écrue à carreaux 3, 4, 5 et 6|4, linseys blanc du Kentucky, idem écru et mélangé; idem blanc, kerseys Washington et Glasgow; linseys vert et à raies, idem rouge, bleu et plaid; Waterloo plaids; calicot américain, foncé et d'un nouveau style, idem couleur tendre et de fantaisie, calicot français et de Londres, nouveau goût; merrimack blanc, rouge, idem à chemises, à petits dessins; coton blanc à chemises et à draps, idem Bed Island supérieur, à chemises; coutil à matelas; [illegible] [illegible] ; mousseline de laine [illegible] ... Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises avant de faire leur emplette ailleurs.

PEET & MORTON, 17 Chartres.

Qui reçoivent en ce moment, et ont toujours en vente, le plus bel assortiment de draps, casimirs et satinets.

21 août

## MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS.

Rue des Magasins, encoignure Commune,

INVITENT respectueusement les acheteurs à examiner leur vaste assortiment de MARCHANDISES, qu'ils ont en magasin et reçoivent en ce moment par les derniers arrivages. Ces marchandises sont offertes à bas prix pour du comptant, et consistent principalement en: Coton Lowell pour nègres 4|4 et 7|8, idem écru 7|8 ... [illegible] ... Waterloo plaids, plaids de pénitentiaire de Maryland, Pencedale, Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, idem de Glasgow, Washington plaids et jeans, cotons écru d'Appleton 4|4 et 7|8 idem de Hope Mills ... [illegible] ...

Aussi—Venant d'être reçu:

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES choisies par eux à Paris, expressément pour le marché du Sud, et consistant en partie de: Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau ... [illegible] ... 26 nov

## Magasin de Soieries, en gros.

WEST, OLIVER & WOODLIEF, ont actuellement en main un grand et splendide assortiment de SOIERIES NOUVELLES ET DE FANTAISIE, sur lesquelles ils invitent l'attention particulière des marchands de la ville et de la campagne.

ARTICLES D'HABILLEMENS.

Consistant en CACHEMIRE imprimé, riche, de Paris, et du dernier goût, crêpes de laine, bombazines de diverses qualités.

SOIERIES

Pompadours riches; soie noire, sicilienne et en couleur, gros de Rhine, Valenciennes, soie mouchetée noire et couleur de fantaisie, des prix les plus bas aux plus élevés, satin &c.

RUBANS

Rubans lustring et satin, toutes largeurs et qualités de velours, rubans à bonnet, pour berrets et le col, des derniers importations. ... [illegible] ...

DENTELLES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES.

Présentent un choix des plus variés. WEST, OLIVER & WOODLIEF se bornant exclusivement à la vente en gros, sont à même d'offrir leurs marchandises à des prix qui ne peuvent que satisfaire ceux qui leur accorderont leur patronage. (11 janv) 40, rue de Chartres

## AU MAGASIN AU COMPTANT DE D. B. MACARTY,

Rue Bourbon, No 228.

INDIENNES à meuble, rouge blanc et jaune, dito à ramages avec bordures assorties, de 4 à raies satinées; indienne française nouveaux dessins, mousseline imprimée ... [illegible] ... 18 nov

## MUSIQUE NOUVELLE.

T. E. BENOIT prévient ses amis et le public qu'il a transporté son Magasin de Musique au No 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Il vient de recevoir par le Nashville un grand assortiment de Musique nouvelle, un joli choix de ROMANCES & DE POLKAS pour Piano. Aussi: Un grand assortiment d'Instrumens en tous genres, Orgues, &c.

On trouve chez lui des instrumens en cuivre pour musique militaire, des premières fabriques de Paris, à des PRIX TRES BAS. 8 nov

AVIS—Les avis légaux à publier dans la paroisse d'Orléans, conformément à un acte intitulé: "Acte relatif aux annonces publiques" approuvé le 18 mars 1843, seront publiés dans le Courrier de la Louisiane, édité par M. Jérome Bayon, le contracteur, au taux de deux sous par chaque mot.

Nlle Orléans, 30 janvier 1845.

ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

WM. DEBUYS, Trésorier d'Etat.

31 janv—30

AVIS.

Le soussigné a à vendre aux prix les plus bas, à sa serre, rue St. Charles, une [illegible] collection de Roses mousseuses, grandes et belles, Camélias, Azalias, Rhododendron, Lauriers, Jasmins, Gloxinias, Dalhias, cactus ... et une grande variété d'autres plantes de serres chaudes et exotiques.

Il a environ une centaine de superbes roses.

Les ordres qui lui seront envoyés, recevront une attention toute particulière; et l'on se charge de l'emballage pour le transport des plantes sur les bateaux à vapeur.

1 fev—1 m JOHN M SACH.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET A FLEURS, Garanties être de la récolte de 1844, et d'importation directe.

Le soussigné, en outre de son ancien stock de graines fraîches, vient de recevoir par les navires Manchester du Havre, et Sultana, de New York, un Grand Assortiment général de Graines, pour les semailles d'hiver et d'automne.

Les marchands commissionnaires, planteurs, grainetiers, détaillans et autres, pourront en obtenir un approvisionnement sous le plus bref délai et aux prix les plus modiques de la ville. W. DINN.

19 janv 13, rue Commune.


## MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Conseil de la Municipalité No. Un.

*Séance du 13 janvier 1845.*

RESOLU que le Maire soit à donner avis, conformément à la loi, en français et en anglais, dans deux gazettes de cette ville, de l'ouverture et du prolongement projetés de l'allée de la Bourse, jusqu'à la rue de la Douane; et que l'avocat de cette Municipalité soit requis de remplir les formalités nécessaires à l'accomplissement du dit projet.

(Signé) E. GENOIS, Recorder.

Approuvé le 14 janvier 1845.

(Signé) E. MONTEGUT, Maire.

Pour copie conforme,

T. THEARD, secrétaire.

Conformément à la résolution qui précède, et en vertu des dispositions de la 1re et de la 2de section de la loi du 3 avril 1832 "pour régler l'ouverture, la direction et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans et les faubourgs incorporés et non incorporés, &c." Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité No 1 a l'intention de faire ouvrir et prolonger l'Allée (ou Passage) de la Bourse, en ligne droite et de la même largeur qu'elle maintenant le dit Passage, depuis la rue Bienville jusqu'à la rue de la Douane.

Nouvelle Orléans, le 21 janvier 1845.

E. MONTEGUT, Maire.

25 jan 15


AU débarquement du navire Talma, capitaine Cayol, venant de Bordeaux:

24 barriques vin rouge Pauillac vieux.
4 do do do très vieux.
20 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
24 caisses do
15 barils vinaigre, 1000 bouteilles.
10000 Etiquettes pour vin rouge.

En magasin:

Vin rouge et blanc de toutes qualités, en caisses et en barriques; fruits assortis à l'eau de vie, liqueurs assorties; ... [illegible] ...

4 fev B TALAMON, 78 et 80 St. Louis

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,

No 83, rue de Chartres—Nlle Orléans.

S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises sèches, par colis et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises des sèches à être vendues. 24 jan 1

Vins, Cognac, Liqueurs assorties, etc.

LE soussigné de retour de France, offre à vendre les articles suivants, importés par les navires Chateaubriand et Paquebot de Cayenne No. 2, qu'il a choisis lui-même avec soin:

300 barriques vin rouge de diverses marques, pour des familles.
100 barils vin blanc Sauterne, Barsac et Graves.
100 caisses vin vieux St. Julien.
10 quarts de pipes Cognac.
200 milliers bouchons pour bouteilles, damejeannes et phioles.
50 caisses liqueurs assorties.
15 do absynthe.
20 do noyau ... [illegible]
20 paniers absynthe ... [illegible] superfine.
10 caisses sardines, en boites, demi et quarts de boites.
10 do prunes ... fraises, etc.
10 milliers capsules.
200 caisses pruneaux.
15 do de conserves alimentaires, poissons et pâtés truffés.
100 paquets cercles pour barriques à vin.

S V BARRETT,

Sur la Levée, en débarquement du Chateaubriand, en face du marché aux légumes, ou au No. 46, Vieille Levée. 11 jan

LE soussigné offre à vendre les marchandises ci-après désignées, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille: 200 quarts futs vin de Porto, 75 futs vin de Madère, 16 pipes vieux vin de Madère, 10 pipes Cognac de diverses marques ... [illegible] ... 3 fev P LONGIS, 116, Royale.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:

200 barriques Vin rouge de Bordeaux;
20 demi barriques Vin blanc;
15 quarts Eau de vie vieille de Cognac;
10 quarts Eau de vie ... [illegible] ;
300 caisses Vin rouge ... ;
300 paniers Anisette ... ;
120 caisses Absinthe ... ;
75 caisses Kirsch de la même marque;
100 paniers Guignolet d'Angers ... [illegible]

3 fev DUDOUYT & TEULADE, 11, rue Toulouse.

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés ont à vendre de jolies indiennes à six sous un quart la yard; indiennes couleurs garanties, à 10 cents; Idem de supérieures, à 12 1|2 cents; ... Mousseline de laine nouveau style, à 25 et 37 1|2 cents; Cachemire d'Ecosse, de 37 1|2 à 75 cents; Ainsi qu'une variété d'autres marchandises, à vendre également à bas prix.

26 nov MONOD & DAVOCK, 26 Chartres.

PEAUX de veaux de Nyce & Co. à vendre par D. B. MACARTY, Jan 23, Bourbon.

MERINOS noir pour redingottes—61 pièces beau mérinos noir pour redingottes, à vendre par D. B. MACARTY.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux: ... [illegible] ...

3 janv EDOUARD LARRONDE, 85, rue St. Louis.

REÇU par le navire ... du Havre; 3 caisses guingham, de première qualité; 1 caisse jaconat franc ... 1 caisse mousseline imprimée, en pièces de 10 à 18 yards.

—Aussi:—

1 caisse mouchoirs de poche, à bordures de couleur,
1 caisse cravates d'été, fortes couleurs.

1 fev F. PERRET, 58, Toulouse

EN débarquement du nav. Catharine—6 caisses cotonnes bobines, marque Fergusson, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52, Toulouse

VIN—10 quarts pipes Liqueurs de Madère, en débarquement du navire Union, et à vendre par 1 fev ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

GARANCE.—3 futailles de Ombre, en débarquement du navire Union, et à vendre par 1 fev ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

SEL—9,400 sacs de Liverpool, en débarquement de la barque Arabian, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

THE frais—750 caisses Impérial, Poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Pouchong, en demi boites, et 13 paquets, à vendre par ROBERTS & HALL, 75. Magasins

HARENGS—300 caisses harengs saurs, en débarquement et à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 98 et 99, rue Gravier.

## BOIS DE CONSTRUCTION

ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ. CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY, coin des rues Carondelet et Vieux Bassin

MAGASINAGE.—On reçoit en magasinage, des navires, le sel et autres marchandises d'encombrement dans les magasins Washington, même municipalité ... [illegible] ...

Le tabac sera reçu, emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à GORDON, WYLIE & Co., 40, Bienville.

CHAPEAUX—150 caisses chapeaux fins, en Nutria, Soie, Castor ... de Feutre, à la mode et à larges bords, à vendre par FROST & Co 10 Magasins

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en morceaux et en poudre ... drawback, constamment en main, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. 1 janv FIELD & Co., 30, Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de marchandises ... New York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan

POUDRE et bourre, ainsi qu'une variété d'articles employés par les chasseurs, des meilleures manufactures anglaises en magasin et à vendre par W. A. RYAN, No. 65 rue de Chartres.

COUPLETS de la manufacture de Clark—Un bel assortiment nouvellement reçu, en magasin et à vendre à très bas prix pour clore une consignation, par W. A. RYAN, 65, rue de Chartres.

PORTER ET BIERE de qualité supérieure, en bouteilles de pinte et chopine, importé de Londres, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co. 24 jan 52 Bienville

COMESTIBLES—.. sacs café Rio; 30 barils rum de la Nouvelle Angleterre; 75 sacs café Java; ... [illegible] ...

HARVEY & COOLIDGE, 98 et 99 Gravier


## PATENTE de N. RILLIEUX,

Pour la nouvelle méthode de faire le Sucre.

LES soussignés, agents de Messrs. Merrick et Towne, propriétaires de la fonderie de Southwark, à Philadelphie, et cessionnaires de la patente de N. Rillieux, annoncent aux habitans sucriers qu'ils sont prêts à contracter pour des appareils de sucrerie posés et prêts à fonctionner pour la prochaine récolte. Le succès et l'importance de ces appareils ont été vérifiés par les résultats obtenus sur l'habitation Peckwood, donnant une augmentation de trente trois pour cent en quantité, une augmentation dans la valeur du produit d'environ 50 pour cent, et une économie de combustible telle, que la consommation en est réduite à trois quarts de corde de bois par boucaut de sucre, y compris celle de la machine à vapeur.

M. Rillieux se propose de partir dans peu de temps pour Philadelphie, afin d'y faire exécuter les contrats déjà passés. Les soussignés ne pouvant disposer que d'un petit nombre de ces appareils cette année, invitent les habitants sucriers qui désirent adopter ce procédé à s'adresser sans délai, à

W. E. THOMPSON,

10 fev—15 ou à WM. A. ROBERTSON & Co.

LES prix des appareils patentés de N. Rillieux, dont il est question dans l'avis qui précède, sont arrêtés comme suit: En y comprenant les frais de transport de Philadelphie à la Nouvelle-Orléans, et les frais de pose sur l'habitation.

APPAREIL MODELE No. 1,

produisant six milliers de sucre en vingt-quatre heures, le vin de canne à une densité moyenne de 8° Bé. Et consommant par mille livres de sucre, machine à vapeur comprise:

| | | |
|---|---|---|
| 1er genre—trois quarts de corde de bois, | | $9,000 |
| 2me do | une corde et demie, | 7,000 |
| 3me do | deux cordes, | 6,000 |

APPAREIL MODELE No. 2,

produisant douze milliers de sucre, &c, et consommant &c.

| | | |
|---|---|---|
| 1er genre—trois quarts de corde de bois, | | $15,000 |
| 2me do | une corde et demie, | 14,000 |
| 3me do | deux cordes, | 12,000 |

APPAREIL MODELE No. 3,

produisant dix-huit milliers de sucre, &c., et consommant &c.

| | | |
|---|---|---|
| 1er genre—trois quarts de corde de bois, | | $20,000 |
| 2me do | une corde et demie, | 21,000 |
| 3me do | deux cordes, | 17,000 |

Ces appareils se composent des clarificateurs, des filtres, des rechaudières, des chaudières à vide, des bouilloires nécessaires et de l'appareil à servir le noir animal gros grain. Les quantités de sucre ci-dessus produites par ces appareils, en vingt quatre heures, sont celles qu'on obtient en traitant du vin de canne à 8° Bé, densité moyenne du vin de canne à la Louisiane. Avec du vin de canne de 11 à 12 1|2 degrés, tel que celui de l'île de Cuba la production de sucre est de cinquante pour cent en sus.

A cela près des différences dans les quantités de combustible consommé, les autres avantages qui résultent de l'emploi de ces appareils restent constants dans tous les cas. En les comparant aux appareils français, de l'invention de M. Degrand, construits à Paris et établis à l'île de Cuba par MM. Derosne et Cail, ils présentent les résultats suivants:

Le sucre brut de mélasse obtenu à la Louisiane par l'appareil patenté de N. Rillieux, est de qualité au moins égale, sinon supérieure à celui obtenu à l'île de Cuba, par l'appareil de Derosne, et avec du vin de canne marquant de 11 à 12 1|2 degrés Bé.

Suivant le genre adopté, l'appareil N. Rillieux consomme de 3|4 à 2 cordes de bois par millier de sucre obtenu; l'appareil de Derosne à l'île de Cube, consomme plus de deux cordes de bois; maximum de consommation de l'appareil ci-dessus, le meilleur marché ou du 3me genre, et ce dite trois fois le prix de l'appareil N. Rillieux.

La grande économie de combustible résultant de l'emploi de l'appareil N. Rillieux, permet de trouver dans la bagasse abondamment le combustible nécessaire pour faire la récolte. La bagasse serait encore suffisante, si par l'emploi de nouveaux moyens on arrivait à extraire de la canne tout le liquide sucré qu'elle renferme. Et comme conséquence, cette économie de combustible permet d'établir en sucrerie toute cette fertile partie de la Louisiane que le défaut de bois a empêché jusqu'aujourd'hui de convertir à la culture de la canne.

*Nota.* Les habitants qui contracteront pour les deux genres d'appareils consommant au delà de 3|4 de corde de bois par millier de sucre, pourront quand ils le jugeront convenable dans la suite, acquérir, en payant la différence des prix ci dessus, les additions nécessaires pour réduire la consommation du combustible à une corde et demie ou à trois quarts de corde.

Pour les conditions des contrats, s'adresser aux soussignés, chez qui sont déposés des échantillons du sucre qu'on obtiendra par ces appareils.

W. H. ROBERTSON,

8 fev—15 W. E. THOMPSON.

## Chaudières à vide.

LES habitans qui n'ont point encore pris leurs dispositions pour contracter pour l'appareil ci-dessus, peuvent en s'adressant au soussigné se procurer des CHAUDIERES A VIDE, destinées à porter à la cuite le sirop concentré à 25 ou 28 degrés par l'équipage. Elles sont construites avec le plus grand soin, et sur les modèles les plus perfectionnés.

PRIX REDUITS, avec ou sans la pose, des chaudières à vide comprenant la pompe à air et les tuyaux de communication, et pouvant porter en point de cuite en vingt quatre heures les quantités de sucre suivantes:

| | Livrées à la Nlle-Orléans | En place et posées sur l'habitation |
|---|---|---|
| 6 Boucauts | $1300 | $1450 |
| 9 | 1600 | 1800 |
| 12 | 1800 | 2100 |
| 15 | 2100 | 2400 |
| 18 | 2400 | 2800 |
| 21 | 2700 | 3100 |
| 24 | 3000 | 3400 |

Ces chaudières à vide sont faites à envoyer et peuvent être conduites à sa destination par les faiseurs de sucre ordinaires après quelques jours d'expérience; elles n'exigent aucun combustible que celui de la machine.

C'est un fait généralement admis aujourd'hui qu'il y a grand avantage à achever dans le vide la cuite du sirop porté à 25 ou 28 par l'équipage ordinaire, la valeur du sucre s'élevant de trente pour cent. La mélasse obtenue tombe à 25 gallons par boucaut. Le haut prix des chaudières à vide a seul jusqu'à présent, retardé leur adoption générale par les habitans sucriers.

Le soussigné appelle leur attention spéciale sur ce sujet, et il se flatte que les prix réduits qu'il demande, et la facilité de leur livraison ... [illegible] ...

N. RILLIEUX, au bureau de F. Buisson et E Barthe, avocats rue St. Pierre. 8 fev. 1m


## Marchandises de Printemps.

PAR les derniers arrivages de Liverpool et du Havre, nous avons reçu un grand et superbe assortiment de MARCHANDISES SECHES, anglaises, écossaises, allemandes et françaises, sur lesquelles l'attention particulière des détaillans est appelée, attendu que nous vendons à des prix que les importations de Paris ... [illegible] ...

Dans notre assortiment, se trouvent:

25 caisses arabian en fil; 10 caisses idem cotons et fil.
15 do listado en fil; 10 do do do
30 do coutil fantaisie, de Paris, nouveau style.
5 do idem extra superfin.
5 do drills blanc, de Londres.
5 do Draps d'été, noirs, extra fins.
10 do Piqués Marseilles superfin, de Londres.
5 do idem blanc, extra superfin.
20 do Casimir fantaisie, pour printemps, extra superfin ...
20 do bonnet en couleur, riche.
20 do Balzorine de Paris, nouveau genre.
10 do barège, pour habillements de soirées.
5 do robes bobinet.
10 balles brin blanc et écru; 40 caisses mouchoirs madras.
3 caisses mouchoirs soierie anglaise, extra superfin.
2 do mouchoirs Spittalfield, anglais, 31 pouces.
2 do bas de robe, dimity, nouveau style, pour dames.
3 do dimity blanc, nouvel article.
4 do umbrelles en soie, grandeurs assorties.
4 do bretelles élastiques françaises.

Gants chevreau, en couleur, pour femmes et hommes, gants filet, noirs et blancs; idem en chamois, pour hommes; ... [illegible] ...

Ainsi qu'un grand stock complet d'articles de MANUFACTURES AMERICAINES, convenables aux habitans, articles sur lesquels ils appellent l'attention des planteurs, détaillants de la campagne et de la ville.

10 fev H DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Talma de Bordeaux, 20 barriques vin rouge pour famille, 25 tierçons vin blanc Sauterne, à vendre par 10 fev P. LONGIS, 116 Royale.

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille, 50 barils vin de Madère, 150 barils vin de Porto, 16 pipes vieux Madère, 10 pipes Cognac, 50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, 100 caisses absynthe Suisse, 106 caisses ... 75 caisses liqueurs assorties, 120 caisses vin de Bordeaux: (Chateau Lafitte et Chateau Latour), 300 paniers huile d'olive en grandes bouteilles, 100 do do de petites bouteilles, 200 caisses savon de Castille. 50 caisses cerises à l'eau-de-vie, 20 douzaines pots ... caisses aromatisées, à vendre par 10 fev P LONGIS, 116 Royale.

EAU de vie—18 demi pipes cognac, 4 pipes Castillon et Dupuy, 18 quarts pipes cognac, fine champagne Ph. Godard & co. ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

GENIEVRE—18 pipes genièvre de Hollande, 4 boucauts rhum de la Jamaïque, 10 boucauts peach brandy, 10 barils whiskey Tuscaloosa, 24 barils whiskey Monongahela, 70 barils vieux whiskey, 75 barils brandy américain ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

VINS—250 barriques vin Bordeaux, St. Julien, St. Estèphe, Montferrand et Queyries ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis.

VINS—320 barils vin blanc Haut Sauterne, Sauterne, Barsac et Graves, 150 caisses vin blanc Sauterne et Haut Sauterne, 35 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

SARDINES, &c.—30 caisses de 50 boites sardines à l'huile, 10 caisses de 100 demi boites sardines à l'huile ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

DAMEJEANNES &c.—2500 damejeannes rondes de 5 gallons ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15, St. Louis

HUILE—250 paniers huile de Marseille, de Flagniol ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

MADERE—60 barils madère imitation Marseille ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

VINS—250 caisses vin rouge St Julien et St. Estèphe ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

FRUITS à l'eau de vie &c.—150 caisses fruits à l'eau de vie ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis

ABSYNTHE &c.—110 caisses absynthe Sauvajolet ... DARAN, QUEYROUZE & Co. 10 fev 11 et 15 St. Louis


## Nouvelle-Orléans:

MARDI MATIN, 11 FEVRIER 1845.

TRESORIER DE L'ETAT.—Le trésorier actuel de l'Etat, général Wm. De Buys, a été réélu hier à une très grande majorité. Sur 64 voix il en a eu 51. Le nom du juge BORDELON avait été mis en avant, sans son consentement, par quelques locofocos, dans le but de faire échouer la candidature du général De Buys en divisant les voix whigs; mais cette manœuvre a complètement échoué.

La manière distinguée avec laquelle le général remplit ses fonctions, depuis deux ans qu'il est chargé de la trésorerie de l'Etat, lui a acquis l'approbation et l'appui de tous ceux qui ne sont pas aveuglément à la remorque de l'esprit de parti. On sait l'opinion que nous avons manifestée sur ses rapports financiers, et sur l'habileté qu'il a déployée dans l'administration de nos finances. Il était impossible de faire un meilleur choix.

Un membre de la délégation de St. Landry nous prie de dire que le juge Louis BORDELON, qui a été porté hier par quelques locofocos pour faire concurrence au général De Buys, n'était point candidat, et qu'on l'a mis en avant sans son consentement et à son insu.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, la première représentation de la reprise d'*Anne de Boulein*. Pour notre part, nous nous faisons une véritable fête d'entendre cette belle partition dont nous avons été privés assez longtemps. Le public aura-t-il éprouvé le même sentiment? Nous saurons à quoi nous en tenir ce soir; mais nous espérons que oui.

OLE BULL donne demain son premier Concert, à la Salle de Washington Armory. Voir les annonces.

SINISTRE.—La barque toscane *Cleopatra*, capitaine P. Sheppard, expédiée d'ici, par M. Thibaudier, le 7 novembre dernier, avec un chargement de tabac, coton et merrains, pour Gibraltar, a sombré, le 2 décembre, près de l'île de Cube. L'équipage s'est sauvé dans les embarcations et est arrivé à la Havane le 16 janvier. La barque a sombré immédiatement après qu'elle a été abandonnée.

### CHRONIQUE LOCALE.

*Cour Criminelle.*—Daniel Merrick, accusé de vol. Simon Driscoll, accusé d'avoir vendu des liqueurs à un esclave, Benjamin Tassett et Martin Volen, accusés d'assaut et batterie, ont comparu hier pour entendre la lecture de leur acte d'accusation et ont plaidé non coupable.

James Sweeny, arrêté pour vol, a plaidé coupable et a été condamné à dix jours de prison.

L'avocat de district a abandonné la poursuite contre Michael Longue, accusé de vol, et James Sweeny et John Murphy, accusés d'assaut et batterie.

L'affaire du docteur Kennedy sera appelée ce matin.

*Cour d'appel en matière Criminelle.*—La Cour a confirmé le jugement de la Cour Criminelle, condamnant Daniel T. Adams, condamné pour meurtre, à un an d'emprisonnement au pénitentiaire et aux frais.

Raymond Artéga, accusé d'avoir vendu des liqueurs à un esclave de M. Coste, a été examiné devant le recorder Baldwin et envoyé en cour criminelle.

Patrick McDonald, accusé d'avoir volé des chaudières à bord de la goélette Two Friends, a comparu hier devant le recorder Génois et a été envoyé en cour criminelle.

On assure que le général R. M. Saunders, de la Caroline du Nord, et l'honorable R. J. Walker, du Sénat des Etats-Unis, entreront dans le cabinet de M. Polk. Ce sont des hommes d'un talent fort ordinaire, mais très acharnés partisans de l'annexion. On dit aussi que le Gén. R. Armstrong, maître de poste à Nashville, sera maître de poste général. Les Van Burenistes voudraient voir entrer au département du Trésor Az. C. Flagg, contrôleur des finances de l'Etat de New York.

On lit dans le *Covington Advocate* de samedi: La goélette *Arsene*, capitaine Whitcomb, dans son voyage sur le lac, a trouvé mercredi matin sur les dix heures, la goélette *Virginia*, venant de la Rivière Bonfouca au nouveau Bassin, qui avait été chavirée par un coup de vent lundi soir, à environ moitié chemin entre la passe Manchac et les Pétites. Deux hommes se tenaient cramponnés à la coque qu'ils n'avaient pas lâchée depuis l'avant veille. L'un d'eux était si mal, qu'il a fallu lui ouvrir la bouche de force pour lui faire avaler quelque nourriture. Le capitaine Whitcomb a donné à ces malheureux tous les secours en son pouvoir, a relevé la *Virginia* et l'a amenée à Madisonville.

### CONGRES.

Les dates de Washington vont jusqu'au dimanche 2 courant. Le SENAT n'avait point siégé le 1er. et s'était ajourné au lundi.

La CHAMBRE, après quelques affaires sans importance, s'est formée en comité général pour le bill de l'Orégon. M. Winthrop parle contre le bill; il regrette la légèreté avec laquelle plusieurs membres parlent de la guerre avec l'Angleterre. Pour lui, il est d'avis d'attendre le résultat de la négociation engagée en ce moment pour l'occupation de concert. M. Cary et M. Morse de Maine, et M. Kennedy de l'Indiana prennent ensuite la parole, le premier en opposition du bill, le second en sa faveur.

On vote ensuite sur les amendemens proposés au bill: le premier amendement, c'est la proposition faite par M. Adams d'insérer comme première section du bill, que le Président sera requis de donner avis au gouvernement Anglais de notre intention de terminer, sous douze mois, l'occupation conjointe de l'Orégon. M. Brown soulève la question d'ordre; il prétend que, comme la substance de l'amendement de M. Adams se trouve dans une résolution qui porte le No. 8 sur l'ordre du jour, il n'est point dans l'ordre de présenter comme amendement une résolution touchant le même objet. L'Orateur n'est point de l'avis de M. Brown, et déclare que l'amendement est dans l'ordre. On va alors aux voix sur cet amendement: 77 oui, 92 non. En conséquence l'amendement est rejeté; ce qui jette dans la Chambre une grande confusion que l'Orateur a bien de la peine à calmer.

La première section du bill est lue: elle pourvoit à l'établissement d'un gouvernement territorial temporaire dans l'Orégon, qui s'étendra de 42o à 54o 40' de lat. septentrionale. M. Collamer du Vermont propose d'enlever le chiffre des degrés de latitude; mais cette proposition est repoussée.

M. Winthrop présente un proviso à l'une des sections du bill, qui exclut l'esclavage du territoire. L'amendement est adopté: 85 oui; 50 non.

Les diverses sections sont successivement passées en revue, puis M. Brown présente comme amendement une section additionnelle, déclarant que le bill n'aura point pour effet de priver les sujets de la Grande Bretagne d'aucuns des droits dont ils jouissent en vertu de la convention pour l'occupation conjointe du territoire de l'Orégon, jusqu'à ce que cette convention soit expirée. L'amendement est accepté.

M. Hammett du Mississipi, offre comme amendement une autre section additionnelle, requérant le président de donner avis à la G.-Bretagne de l'intention qu'a notre gouvernement de terminer l'occupation conjointe à la fin des douze mois, et dans le même temps confirmant leurs droits aux sujets de la Grande-Bretagne. L'amendement est accepté par un vote de 79 oui contre 77 non.

M. Garrett Davis du Kentucky présente un substitut à tout le bill. Ce substitut ordonne que, si la négociation qui se poursuit en ce moment relativement à l'Orégon, n'est pas terminée avant le 4 juillet prochain, le président donnera l'avis, stipulé dans la convention entre les deux gouvernemens, pour l'occupation conjointe, et terminera ladite occupation à l'expiration de douze mois. Ce substitut est rejeté par un vote considérable.

Le comité se lève, et le bill et l'amendement sont rapportés à la Chambre. Le reste de la séance est rempli par une discussion fort confuse sur l'impression du bill et la situation de la question. Elle reprendra lundi.

CONVENTION.—Un comité de trois membres est nommé pour s'enquérir des causes du retard apporté dans la publication des rapports de la Convention, et voir s'il ne serait pas convenable de nommer un rapporteur additionnel. MM. Splane, C. M. Conrad et Scott de Madison, composent ce comité.

On met la 20me section en délibération. M. Reed propose d'amender cette section, sous-amendée par M. Brent, de manière à ce que nulle session n'excède 60 jours, sauf la session qui suivra immédiatement l'adoption de la constitution.

M. Beatty dit que cette disposition étant purement déclarative, rien n'empêcherait la Législature de siéger valablement après l'expiration des 60 jours.

M. Miles Taylor ne partage pas cette opinion. Après les soixante jours écoulés, les législateurs ne seraient plus que de simples citoyens, sans mission, qui ne pourraient par conséquent rien faire de valable.

M. Beatty insiste. Ces représentans, nommés pour deux ans, et pendant ces deux ans susceptibles en tout temps d'être appelés à siéger par le gouverneur, conserveraient évidemment leur capacité législative, après l'expiration des 60 jours.

M. Conrad trouve dans cette divergence même un motif pour ne pas adopter l'amendement. Il y aurait d'un autre côté beaucoup d'inconvéniens à déclarer nul tout ce que ferait la Législature après les soixante jours, car il pourrait survenir des circonstances extraordinaires où cette restriction absolue nuirait au bien public.

M. Downs propose d'ajouter: "A moins que ce ne soit sur la demande du gouverneur et des deux tiers de la Législature."

M. Miles Taylor trouve qu'il ne convient pas de laisser cette faculté, qui irait directement contre le but qu'on a en vue. En cas d'urgence, le gouverneur agirait sous sa responsabilité.

Cet amendement est repoussé par 51 voix contre 11.

L'amendement portant que la session n'excédera pas 60 jours est mis aux voix et adopté par 50 voix contre 18.

M. Beatty propose d'ajouter comme amendement: "Tout acte législatif passé après l'expiration des 60 jours sera nul"—adopté.

M. Marigny propose de réduire le millage à un maximum de $40. Déposé sur le bureau.

M. Mayo demande que le salaire quotidien ne compte pas pendant le voyage d'aller et de retour.—Repoussé.

La section, ainsi amendée, est enfin adoptée.

La section 21, portant que les membres de la Législature ne seront point arrêtés excepté pour crime &c., est adoptée sans discussion.

La section 22e, portant que nul membre de la Législature ne pourra, pendant son temps de service ni un an après, être nommé à une place créée par le corps dont il faisait partie, est également adoptée sans discussion.

La section 23e, portant qu'aucun ecclésiastique ne pourra être élu membre de la Législature, est déposée sur le bureau pour être discutée plus tard.

La section 24me, portant qu'aucun fonctionnaire public comptable ne pourra être élu membre de la Législature avant d'avoir rendu ses comptes, est aussi adoptée sans opposition.

La section 25e, disposant qu'aucun bill n'aura force de loi, s'il n'est lu trois jours différens dans chaque Chambre, à moins de dispense des règlemens par les quatre cinquièmes de la Chambre où ce bill est présenté, est également adoptée sans opposition.

La section 26e, portant que tout bill de finances doit partir de la Chambre des Représentans, est mise en discussion et adoptée sans discussion, ainsi que la 27e, section relative aux élections pour remplir les places vacantes dans les deux chambres.

Toutes ces sections sont copiées mot à mot de l'ancienne Constitution.

M. C. M. Conrad annonce qu'il demandera la reconsidération de la 8me section pour y introduire un amendement.

M. Garrett demande qu'il soit enjoint au comité de rédaction de rédiger la huitième section de façon à ce que ceux qui auront acquis leur temps de résidence locale pour voter dans l'Etat, au moment où la nouvelle Constitution sera mise en vigueur, ne puissent pas être privés de ces droits acquis.

M. Miles Taylor demande à amender la section additionnelle qu'il avait offerte dernièrement et qui, si elle était adoptée, formerait la 11ème section, laquelle est ainsi conçue:

"L'absence de cet Etat interrompra la résidence exigée, à moins que l'absent ne tienne ménage et que la maison ne soit occupée en tout ou en partie par sa famille en son absence."

D'après la nouvelle rédaction elle porterait: "qu'une absence de plus de 60 jours interromprait la résidence, à moins qu'il ne laissât un ménage, ou à moins qu'il n'eût ses affaires, son industrie ou son métier et que son ménage ou le siège de ses affaires demeurât occupé en son absence." L'impression en est ordonnée

La Convention s'ajourne.

### RAPPORT OFFICIEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

LUNDI, 10 février 1845.

L'appel nominal constate la présence de 42 membres à l'ouverture de la séance.

Sur motion de M. Vanwickle, la Chambre s'occupe de la résolution qui accorde un congé de quatre-vingt-dix jours, à partir de juillet prochain, à Ebenezer Cooly, juge de paroisse de la Pointe-Coupée, et qui nomme comme son député, pendant la durée de son absence, Samuel Bush. La résolution subit deux lectures et est adoptée.

M. Ficker, après autorisation, soumet un rapport du comité d'éducation, accompagné d'un bill pour l'établissement d'un système d'Ecoles Libres. Le rapport et le bill sont envoyés à l'impression.

Le greffier reçoit l'ordre de faire savoir au Sénat que la Chambre est prête à procéder à l'élection du Trésorier d'Etat. Le Sénat vient se réunir à la Chambre, et l'appel constate la présence de 14 Sénateurs et de 48 Représentans.

M. Stillé présente comme candidat le général Wm Debuys et M Griffin le juge Bordelon.

MM. Carter et Stillé ayant été nommés scrutateurs, le dépouillement du scrutin donne 51 voix à M. Wm. Debuys, 12 à M. Bordelon, et un billet blanc. Le général Debuys est déclaré dûment élu Trésorier d'Etat. Le Sénat se retire.

M. Crossman présente une pétition de Wm. Tillerton, réclamant une indemnité pour la perte d'un esclave.—M. Flowell, un compte de MM. F. Stroud.—M. Morgan, une pétition de F. Thomas, réclamant une indemnité pour avoir servi comme témoin dans l'instruction relative à Towsend.—M. Duvigneaud, une demande de M. Mallard, pour obtenir une certaine compensation.—Le tout est renvoyé au comité des réclamations.

M. Pitot présente une pétition d'un comité de vendeurs et d'acheteurs de tabac à la Nouvelle-Orléans, demandant l'adoption d'une loi qui pourvoie à l'inspection de cet article.—M. Strawther présente une pétition signée par des habitans de la paroisse St. Tammany.—Renvoyées, chacune à un comité spécial.

M. De Blanc présente une résolution qui fixe l'ajournement *sine die* des deux Chambres au 10 mars prochain. La résolution subit sa seconde lecture.

M. Stillé espère que la résolution ne sera pas adoptée. La Législature a encore bien des affaires à terminer, et bien qu'elle doive être probablement en mesure de s'ajourner à l'époque fixée; il ne serait point sage de prendre un pareil engagement. Une pétition demandant la mise en accusation d'un certain fonctionnaire réclamera un certain temps de la Chambre.

M. Tezada affirme que si l'on ne fixe pas un jour, on n'en finira jamais. Le meilleur moyen de tout achever promptement, c'est de se donner une limite.

La résolution mise aux voix est adoptée: —33 oui, 15 non.

M. Campbell soumet à la Chambre une pétition de la Compagnie du Gaz, réclamant une indemnité. Renvoyé à un comité spécial de trois membres.—Le même membre, un mémoire de Jesse Connor, h. d. c. l. Renvoyé au comité des propositions et griefs.

M. Vanwinkle présente une pétition de divers habitans de la Pointe Coupée. Renvoyé à un comité spécial.

M. Crossman présente une résolution requérant nos sénateurs et nos représentans au Congrès d'employer leurs efforts pour obtenir une allocation destinée à creuser les embouchures du Mississipi. Deux lectures.

M. Wadsworth fait observer que le gouvernement général a déjà dépensé inutilement $175,000. A peine les obstructions ont elles été enlevées, que le fleuve les reforme. C'est quelque chose comme une batterie, qui se reforme à mesure qu'on l'enlève.

M. Marks demande que le mot "requis" soit remplacé par le mot "instruit." Sur motion, le vote donne 18 oui, 27 non.—M. Morgan demande alors le dépôt de la question entière sur le bureau. Le vote donne: 12 oui et 36 non.

Puis la résolution est adoptée; seulement sur motion de M. Wadsworth, le préambule qui renferme quelques faits inexacts, est enlevé.

M. Vanwinkle présente un mémoire de Falconer, demandant une compensation pour la construction d'une route à la Pointe Coupée. Renvoyé à un comité spécial de trois membres.

M. Howell, au nom du comité de milice fait deux rapports défavorables, 1o. à un mémoire des Grenadiers-Vétérans de 1814-15; 2o. à une demande de $2,500 faite par la Légion de la Louisiane. Dépôt sur le bureau sujet à l'appel.

Sur motion de M. Winchester, le bill pour la liquidation des dettes de l'Etat subit sa troisième lecture et passe après un léger amendement dans le titre.

M. Perkins fait un rapport défavorable à une pétition demandant une réduction de taxe sur les spiritueux.—Le même membre rapporte un bill pour venir à l'aide de Ramon Montecino. Seconde lecture. M. Winchester regrette que ce bill ne soit qu'un encouragement à tenir un cabaret; il aimerait mieux encore charger le trésor d'une pension. M. Landry fait observer que le pétitionnaire ne peut vivre qu'en tenant un magasin; que ce n'est point un cabaret, et qu'il n'y sera point vendu de spiritueux au-dessus de la valeur d'un gallon. Le bill est alors adopté; puis il subit sa troisième lecture et passe.

M. Gayarré, au nom du comité des réclamations, fait un rapport défavorable à une résolution relative au salaire de certains officiers. Le rapport est adopté. Il en est de même d'un rapport du même membre, défavorable à une pétition de R. Leckie.

Le même membre fait un autre rapport défavorable à une pétition de J. A. Kelly. Cette réclamation est la seule du même genre qui soit soumis au comité des réclamations; il demande à en être déchargé. En conséquence la pétition de J A Kelly est renvoyée au comité de finances.

Le même membre rapporte quatre bills pour accorder des indemnités 1o. à J. McPhuley; 2o. à Auguste Brusle; 3o. à Sel. Locke; 4o. à A. Fournet.

M. Burthe, du comité des manufactures et du commerce, fait un rapport défavorable au bill pour la nomination de peseurs de coton et de sucre à la N. Orléans. L'état avancé de la session, les renseignemens contradictoires et l'absence de divers membres du comité engagent à ne prendre aucune décision sur ce sujet.

Flucker, après autorisation, introduit une réclamation du Southern Traveller. Renvoyé au comité de finances.

M. Stillé donne avis d'un bill pour abroger l'acte amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Carrollton.—M. Peck introduit un bill pour amender la loi de monition.—M. Laizer donne avis d'un bill pour amender l'acte réglant l'ouverture des rues de la Nlle. Orléans, de ses faubourgs et de Lafayette.—M. Moore introduit un bill pour amender l'acte créant la paroisse Vermillon. Renvoyé au comité judiciaire.—M. Laizer, un bill pour accroître le salaire de l'assesseur de la paroisse Jefferson et pour amender l'acte réglant ses devoirs.—M. Strawther, un acte pour amender l'incorporation de la ville de Covington.—M. Deblanc, un bill pour élever un monument à la mémoire de — Lefebre. Renvoyé au comité des réclamations.

Ordre du Jour.

Avant l'ordre du jour, l'Orateur, après autorisation, présente 1o. un compte de fourniture de chandelles, faite à la dernière session de la Législature. Renvoyé au comité des réclamations. 2o. une communication d'Alexandre Vattemare, demandant l'échange de certains ouvrages scientifiques. Renvoyée au comité d'instruction publique. 3o. une pétition pour la mise en accusation du juge Gallien Préval, portant la signature de A. Lespare. M. Wadsworth demande que cette pétition soit renvoyée à la délégation d'Orléans, avec pouvoir de faire comparaître les personnes et produire les pièces.

Le bill allouant une certaine somme à l'Artillerie Native-Américaine, ainsi qu'à l'Artillerie d'Est Baton Rouge et d'Est Féliciana, se présente à l'ordre spécial.

M. Burthe croit inutile de s'étendre longuement sur les mérites du bill. Les compagnies de volontaires de la N. Orléans, sont l'honneur de l'Etat; elles sont composées de dignes jeunes gens, pleins d'énergie et de dévouement; il est du devoir de la Législature de les encourager. Si Philadelphie avait eu des compagnies pareilles, la ville n'eut pas été désolée par des scènes de carnage et d'incendie. Nous n'avons rien de semblable à craindre, non seulement parce que notre population est meilleure, mais surtout parce que nos compagnies sont admirablement organisées pour parer à tout événement. La somme demandée n'est pas considérable, et elle est bien méritée. M. Burthe espère qu'on n'essaiera pas de nuire au bill, en y introduisant des allocations en faveur de compagnies qui ne sont pas organisées. Il demande l'adoption de la 1ère section.

M. C.... après complet examen, s'est décidé à soutenir le bill qu'il a d'abord combattu. Il ne s'était du reste prononcé que contre l'appropriation faite à une compagnie de la ville; mais il s'est convaincu qu'elle était d'une utilité réelle, et que la tranquillité de la Nouvelle Orléans dépendait en partie des compagnies de volontaires. La campagne n'a pas les mêmes dangers à redouter. La Légion a six pièces d'artillerie, l'Artillerie Native American n'en a qu'une seule.

L'Orateur espère que le bill ne rencontrera pas d'opposition. Notre pays est ouvert à l'invasion étrangère. Le gouvernement général n'a point pourvu à la défense de la Louisiane; et nos compagnies de volontaires sont notre sauve garde. Sans accorder une préférence injuste, il faut reconnaître que le bataillon d'Artillerie serait bien plus puissant que tout autre à défendre le pays contre une attaque du dehors. Il y a quelques années une allocation fut faite à l'artillerie de Donaldsonville. L'artillerie Native American n'a reçu encore aucune allocation; elle a acheté une pièce à ses propres frais. Elle demande des fonds pour en avoir une autre. Il pense donc que la Chambre n'hésitera pas un moment à accorder cette demande. Il ne voit pas la nécessité à faire des allocations aux autres paroisses. Il a quelque expérience de la chose, puisque lui-même a été capitaine d'un corps de volontaires qui s'est dissous avant même qu'il eut pu recevoir sa commission du Gouverneur.

M. Texada dit qu'il est tout disposé à accorder aux compagnies la somme demandée, mais non sous forme d'allocation additionnelle.

M. Wadsworth est opposé à ce que l'on accable le bill d'amendements dans le but de le faire échouer. La loi de milice est une véritable plaisanterie. Les hommes se rendent aux réunions sans fusils, sans armes; ils ne sont plus qu'un objet de raillerie. Il serait d'avis que l'on abrogeât toutes les lois sur la milice, et de soumettre tous les hommes à une taxe de $1 par an pour l'entretien des compagnies de volontaires. Cela conserverait sur pied une défense effective pour l'Etat. Il ne veut pas du reste qu'on ce moment on vote des fonds pour toutes les compagnies.

L'amendement de M. Texada qui alloue $500 à toutes les compagnies de l'Etat, est déposé sur le bureau.

La 1ère et la 2de section sont adoptées, la 3e est enlevée en comité général.

M. Newport, en appuyant la 4e section, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de munitions à Baton-Rouge et que la la ville requiert une bonne garde. La Compagnie à laquelle le bill alloue des fonds, s'est plus d'une fois distinguée par son zèle, notamment à l'époque de la révolte des détenus au pénitentiaire.

M. Marks prétend que Baton Rouge n'est pas plus exposé que Bayou Sarah, Donaldsonville et autres; si l'on alloue ainsi des fonds à chaque compagnie, autant vaut avoir une armée permanente. Il ne demande pas mieux qu'on fournisse des armes aux compagnies, mais il ne veut pas qu'on leur alloue des fonds pour l'entretien de ces armes.

M. Newport fait ressortir l'importance de la position. La garnison des troupes des Etats-Unis est quelquefois retirée de Bâton-Rouge, et alors la ville est tout-à-fait sans défense.

La 4e et la 5e section sont déposées sur le bureau.

M. Morgan demande alors que tout le bill soit déposé sur le bureau. Cette motion est repoussée, oui 11, non 30.

La Chambre adopte le bill tel que le comité général l'a adopté.

M. Flicker demande inutilement à la Chambre de s'occuper du bill relatif à la 16e section des terres publiques.

M. Howell demande aussi inutilement de s'occuper de l'acte pour venir à l'aide du bataillon Washington et du régiment de la Louisiane.

*Troisième Lecture.*—Bill pour amender les lois relatives aux élections générales de la paroisse d'Orléans.

M. Stillé prétend que le bill est défectueux; il ne décide rien sur la conduite d'un commissaire qui manquerait d'ouvrir les polls de sa circonscription à laquelle il aurait été chargé de présider. Cela demande un amendement.

... subit un amendement dans le titre, qui est conçu comme suit: Acte pour amender les divers actes concernant les élections.

Le bill pour réviser et réduire le bill des salaires, subit également sa 3e lecture.

La Chambre s'ajourne.

## OFFICIEL.

*PREMIERE SESSION—DIX-SEPTIEME LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.*

### JOURNAL DU SENAT.

MERCREDI, le 5 février 1845.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:—MM. Félix Garcia, président; Allen, Bernard, Carter, Declouet, Downs, Dupré, Edwards, Harmanson, Kenner, Labauve, Ledoux, Livaudais, Marshall, Sidell et White.

Le Sénat reprend la discussion de l'Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance mutuelle.

Ce bill a été amendé, et sur motion de M. Bernard, la discussion en a été renvoyée à demain et ce bill mis à l'ordre spécial du jour aussitôt après la lecture du journal.

Le Sénat s'est occupé du bill intitulé: Acte pour autoriser le secrétaire d'Etat à acheter les liasses de la Gazette de la Louisiane, de 1805 à 1826.

Ce bill a subi sa 2de. lecture, et la première section a été amendée et adoptée.

La seconde section, conçue ainsi qu'il suit a été lue:

Section 2. Que le secrétaire d'Etat est et demeure autorisé et requis d'acheter, pour l'usage de la Bibliothèque de l'Etat, les liasses reliés de l'Abeille qui contiennent un journal important, publié en anglais et en français ... (la gazette d'Etat s'il est possible) depuis 1826 jusqu'à aujourd'hui; et qu'à l'avenir le secrétaire d'Etat devra conserver une liasse de la gazette d'Etat qu'il fera relier et déposer dans la bibliothèque d'Etat; et à cet effet une somme qui n'excédera pas treize cents piastres est et demeure par le présent allouée et sera tirée du trésor, sur le mandat du secrétaire d'Etat; et les liasses qui seront conservées à l'avenir seront payées des fonds annuels affectés pour l'augmentation de la bibliothèque de l'Etat.

M. Bernard a fait la motion d'amender ladite seconde section, en effaçant les mots "treize cents" et en insérant les mots mille.

M. Downs a demandé l'appel nominal sur l'adoption dudit amendement MM. Allen, Bernard, Carter, Declouet, Dupré, Edwards, Labauve, Ledoux, Livaudais, Marshall et White ont voté dans l'affirmative—11 voix. MM. Downs et Harmanson ont voté dans la négative—2 voix.

En conséquence l'amendement a été adopté.

Sur motion, la section ainsi amendée a été adoptée.

Sur motion et après dispense des règles, ledit bill a subi sa 3me lecture et a passé ainsi amendé.

M. Landry, greffier de la Chambre a soumis au concours du Sénat:

Acte pour venir au secours de Benjamin Washington Fauver et William Nelson Fauver.

Acte pour venir au secours de l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans.

M. Ledoux, secrétaire privé du gouverneur, a délivré un message écrit de la part du gouverneur.

M. Labauve, au nom du comité nommé pour examiner les comptes du Trésorier de l'Etat, a présenté le rapport suivant:

Le comité réuni nommé pour examiner les comptes du Trésorier de l'Etat, a l'honneur de rapporter qu'il s'est acquitté de sa mission; que les comptes et les pièces à l'appui ont été comparés avec les livres, et c'est avec plaisir qu'il annonce que les comptes annuels dudit trésorier sont entièrement corrects et satisfaisants. Signé ZENON LABAUVE,

Rapporteur du Sénat.

M. S. PARHAM,

Rapporteur de la Chambre.

M. Landry, greffier de la Chambre a soumis à la signature du président du Sénat les bills enrôlés suivans:

Acte pour abolir certains districts d'élections et pour en établir d'autres dans les paroisses De Soto et Caddo.

Acte pour autoriser Elwin C. Lekie, notaire public, à exercer certains pouvoirs durant l'absence du juge de paroisse des Rapides.

Et a soumis au concours du Sénat, l'acte pour autoriser Jean Baptiste Isabelle, résidant dans la paroisse St. Landry, à adopter Philippine, fille majeure de Suzanne Oswolt sa femme.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain 9 heures A. M.

JEUDI, le 6 février 1845.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens—MM. Félix Garcia, président; Allen, Bernard, Carter, Declouet, Downs, Dupré, Edwards, Harmanson, Kenner, Labauve, Ledoux, Livaudais, Marshall, Slidell et White.

Le Sénat s'est occupé du bill de la Chambre, intitulé:

Acte pour venir au secours de John Lyons, Sen.

Sur motion et après dispense des règles, il a subi sa 2de et sa 3me lecture et a passé.

M. Slidell a présenté une pétition de Marius C. Wells, demandant que le nom de sa fille Margaret B. Dun soit changé en celui de Margaret B. Dun Wells, et aussi de changer les noms de ses fils Lucius et Francis Wells en ceux de Lucius et Francis Dunbar.

Sur motion de M. Labauve, l'ordre du jour a été suspendu, à l'effet de s'occuper de l'acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Protestante de la paroisse Baton Rouge, Etat de la Louisiane.

Ce bill a subi sa 2de lecture, a été amendé, et sur motion et après dispense des règles, il a subi sa 3me lecture et a passé ainsi amendé.

M. Declouet, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés, les bills suivans, et le président les a signés:

Acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Catholique et Romaine de St. François, dans la paroisse Pointe Coupée.

Acte pour abolir certains bureaux d'élections et pour en établir d'autres dans les paroisses De Soto et Caddo.

Acte pour autoriser les marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle Orléans à faire un emprunt.

Acte pour maintenir en vigueur l'acte pour incorporer la Congrégation de l'Eglise Protestante Allemande dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Acte pour changer les lois de monitions, dans le neuvième district judiciaire et dans les paroisses y mentionnées.

Acte pour venir au secours de Gustave Delamarre, notaire public, dans et pour la paroisse Pointe-Coupée.

Acte pour autoriser Edwin C. Lecker à exercer certains pouvoirs durant l'absence du juge de paroisse des Rapides.

Le Sénat s'est occupé de l'acte pour autoriser Jean Baptiste Isabelle, demeurant dans la paroisse St. Landry, à adopter Philippine Isabelle, fille majeure de Suzanne Oswalt, sa femme.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill a subi sa seconde lecture et a été amendé.

Sur motion et après dispense des règles, ce bill a subi sa troisième lecture et a passé ainsi amendé.

Sur motion de M. Stillé, le titre du bill ci-dessus a aussi été amendé en y ajoutant les mots: et pour d'autres objets.

M. Landry, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat,

L'acte pour venir au secours de l'Asile des Orphelines Catholiques de la Nouvelle Orléans;

Et la résolution fixant l'élection du trésorier de l'Etat, à lundi le 10 du courant à midi, dans la Chambre des Représentans.

Sur motion, le Sénat s'est occupé à huis-clos, d'affaires de l'exécutif.

Après l'ouverture des portes, le Sénat s'est occupé de l'ordre spécial du jour.

Le Sénat a repris la discussion du bill pour incorporer la Compagnie d'assurances de la Louisiane.

La 9e section, conçue ainsi qu'il suit, a été lue:

Sect. 9me. Il est de plus décrété, etc. Que chaque année, dans le courant du mois de juillet, les officiers de ladite Compagnie feront faire un relevé aussi exact que possible des bénéfices de la Compagnie pendant l'année précédente; et dans ce relevé, on déduira les pertes et les dépenses de la Compagnie, de ses bénéfices de la même année, résultant de ses primes et de l'emploi desdites primes, et la balance s'il en existe sera considérée comme le montant des bénéfices nets, pour la dite année précédente; et le dit relevé sera obligatoire pour toutes les personnes ayant droit à des certificats, selon qu'il est dit plus bas; et lesdits officiers devront en conséquence créditer sur les livres de la Compagnie, toute personne ou toute maison de commerce qui aura payé des primes à la dite Compagnie pendant l'année précédente, d'une partie de la balance nette [non comprises les parties fractionnaires de dix piastres comme il est ci-dessus stipulé] qui sera au montant total de la dite balance dans la proportion du montant des primes payées par les dits actionnaires, ou la dite maison de commerce, (moins les primes remises,) au montant total des primes reçues par ladite Compagnie, pendant ladite année; et le délivreront à ladite personne, ou à ladite maison, un certificat déclarant que le porteur dudit certificat, ses héritiers ou ayant cause a droit à une portion des fonds de ladite Compagnie, égale au montant dont il a été crédité, et aussi à recevoir annuellement sur les profits résultant du placement des fonds de la Compagnie un intérêt de six pour cent au plus; et ledit certificat contiendra une clause, portant que la somme mentionnée dans le certificat répond des pertes que pourra essuyer la Compagnie, aucune personne ou aucune maison de Commerce ne sera créditée ni ne recevra de certificat pour une part de profits, au dessous de dix piastres, et si le certificat excède dix piastres, le montant sera réduit, le moins possible, de manière à ce que la somme soit un multiple exact de dix; et toutes les sommes au-dessous de dix piastres seront portées au crédit de la Compagnie pour faire face aux frais et aux dépenses de l'année à laquelle elles appartiennent.

M. Slidell a présenté le proviso suivant, pour être inséré à la fin de la section:

"Bien entendu que tous les factures qui auront affecté des assurances sur les propriétés des planteurs ou autres citoyens de cet Etat, seront tenus, s'ils en sont requis par quelqu'un des dits planteurs ou citoyens de cet Etat, de prendre des certificats d'assurances, en tant que les dits planteurs ou autres citoyens de cet Etat, y sont intéressés, au nom des dits planteurs ou autres citoyens ou cet Etat respectivement.

M. Harmanson a fait la motion d'amender le dit proviso en effaçant les mots: "s'ils en sont requis par quelqu'un des dits planteurs ou autres citoyens de cet Etat" et il a demandé l'appel nominal sur l'adoption de sa motion. MM. Bernard, Downs, Edwards, Harmanson, Ledoux, Livaudais, Marshall, Slidell et White ont voté dans l'affirmative, 9 voix. MM. Allen, Declouet et Kenner, ont voté dans la négative, 3 voix.

En conséquence, l'amendement a été adopté et le proviso adopté ainsi amendé.

Sur motion, la 9e section a été adoptée ainsi amendée.

La 10me section a été amendée et adoptée ainsi amendée.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 9 heures A. M.


C'est un grand bonheur que de voir revivre dans ses enfans, de pouvoir leur transmettre son nom et sa fortune. Pour remédier à la stérilité, qui provient d'une faiblesse de la constitution, il n'y a que le CORDIAL DE JUNON, qui se vend au No. 46, rue Poydras. On y trouve aussi le Hair Eradicator pour faire tomber les poils follets; ainsi que le Baume de Colomb pour faire pousser les cheveux ou en empêcher la chute.

L'attention des marchands est appelée à la vente de 195 colis de marchandises de choix et de saison, qui aura lieu aujourd'hui 11 du courant, à dix heures du matin, au magasin d'encan de F. H. Pettipain, No. 136 rue de Chartres.

L'attention du public est appelée sur la vente d'un assortiment de MEUBLES neufs et de bonne qualité, faite sur les modèles des meilleures fabriques de Paris, formant le second envoi de New York. Cette vente aura lieu mercredi, par J. A. Beard & Co. au No. 65, rue Royale à 10 heures et demie, ce matin.


## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES

Brick Vandalia, Wall, New York, F P Beck
Goélette Octavia, Churchill, Apalachicola, Rogers & co
Steamer Grace Darling, Dupuy, Louisville.
H Q Ferguson
Navire Mount Vernon, Green, Boston, Bucher & Pearson
Navire Geo Washington, Lowe, Rotterdam, Dorsey & Offenstadt
Navire Hindoo Procter, Mobile, Capitaine
Navire Charlemagne, Packard, New York, Dorsey & Offenstadt
Barque Isabella, McKee, New York, D S Dyson
Brick Catherine, Vepper, Santander et Bilbao, Espagne, Jouhlin & Vegler
Brick Susan, Spofford, New York, J W Gibbons
Brick Nimble Shore, Baltimore, Capitaine
Goélette Maxell, McFerrane, Charleston, J A Merritt & co
Goélette Shibbe, Bleakington, Mobile, F P Beck
Goélette Oberon, Sansom, New York, F P Beck

ARRIVES

Barque Emilie, Saiwestre, St Pierre, Martinique.
Barque Yarmouth, Mathews, Philadelphie.
Brick Otter, Bell, St. Pierre.
Brick Ariel, Sturtevand, Caracas.
Brick Penguin, Dill, Grenada.
Brick Edward, Dearborn, Baltimore.
Goélette Sparta, Kingston, Ja.
Goélette D B Keeler, Wade, New York.
Goélette Love, Stokes, Havane.
Goélette Angier, Eldridge, Kingston.
Goélette Sangier, Kingston, Ja.
Goélette Tangier, King, Wilmington.
Steamer Potosi, Daniels, Lafourche.
Steamer Juniata, Cheaste, Thibodeaux.
Steamer Joan of Arc, Church, Memphis.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile
Steamer Clinton, Baird, Baton Rouge.
Steamer Batan, Glasgow, Bayou de Glaise.
Steamer Diamond, McLean-ill, Louisville.
Steamer Wave, Walker, Greenwood.
Steamer Cortess, Kager, Camden, Ark.
Steamer Rodolph, Welch, Shreveport.
Steamer Gazelle, Goodrich, Bayou Grosse Tête.
Steamer Gov Breathitt, Vaughan, Bowling Green.
Steamer Lodi, Carey, St. Martinville.
Steamer Côte Joyeuse, Dehman, Grand Ecore.

DERNIERES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Boston | jan 30 | Londres | jan 2 |
| New-York | jan 30 | Liverpool | jan 4 |
| Philadelphie | jan 30 | Paris | jan 1 |
| Baltimore | jan 31 | Havre | dec 31 |
| Washington | fév 1 | Bordeaux | dec 28 |
| Charleston | fév 4 | Vera-Cruz | jan 21 |
| Savane | fév 5 | Mexico | jan 2 |
| Galveston | jan 19 | Tampico | jan 16 |


Ni le capitaine, ni les consignataires du brick français la Minerve, capt. Ru net, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.

11 fév—15 BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville.

CINQ CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été perdu ou volé, le 31 janvier dernier, entre les rues de la Douane Royale et l'Hôtel tenu par M. Fulton, (connu sous le nom de Mansion House) en face de l'établissement de Charité, rue de Lee Oicles, à la Havane, un SAC DE NUIT, que l'on avait placé au-dessus de quelques malles, sur un dray, contenant:

TROIS CENTS DOUBLONS ESPAGNOLS—Aussi, un rasoir ayant un manche noir et marqué "Magnum Bonum;" ... une paire de pantalons en drap noir brodé; "l'American Almanach, in octavo; et divers linges de corps.

Le dit sac de nuit mesure environ 18 pouces de large sur 24 de long, et était fermé avec un cadenas en cuivre portant le nom de "SAMUEL DANE, LONDON"

Celui qui délivrera ce sac et son contenu au No. 5, calle del Baratillo, Havane, ou à EDMUND W. DANA, à l'Hôtel St. Charles, recevra la récompense de cinq cents piastres ci-dessus offerte. 11 fev—5

ON a besoin d'une NOURRICE sans enfans et bien recommandée. Il est inutile de se présenter sans avoir des recommandations les plus satisfaisantes.

ALBIN MICHEL,

11 fev—4 243, rue Dauphine.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

UNE élection des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire six directeurs, pour servir pendant une an, &c. aura lieu lundi, dix-sept du courant, au bureau de la Compagnie, &c, de 10 heures A. M. à une heure P. M.

11 fev FERGUS GARDERE, Secrétaire

CIGARES de Havane—Reçu par le steamer Alabama et le brick Tel, 65,000 cigares Regalias, Canones, Prensados, Reynosos, Millar et Damas de Cabaña, Woodville, et Palma, à vendre par E. JOHNS, 11 fev 110 Poydras.

CAFE Havane—En débarquement du steamer Alabama, à vendre par les soussignés, 80 sacs café au vert. 11 fev E. JOHNS, 110 Poydras.

CAFE Rio—... sacs d'importation directe, et en débarquement, à vendre par 11 fev R. DITTRICH, 30 Poydras, encoig. Tchoupitoulas.

DIVERS—Thé young hyson en petites boites, ... de Boston No. 1, de la marque de White, huile de Nice en paniers de 12 bouteilles, morue en caisses, et tambour, à vendre bon marché par R. DITTRICH, 11 fev 30, Poydras, encoig. Tchoupitoulas.

MAGASINAGE—Au No 141, rue des Magasins avec cour derrière. Conditions modérées, s'adresser à R. DITTRICH, 11 fev 30, Poydras, encoig. Tchoupitoulas.

SARDINES—10 Boites et demie boites à l'huile de Chastelain jeune et Bossut de La Rochelle, en débarquement du Bordeaux Packet, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 11 fev—15 20 Bienville.

COUVERTURES—1500 paires couvertures françaises de trois points, de Montpellier, à vendre à bon marché par BLANCHARD, EIMER & Co 11 fev—15 24 Bienville

AU débarquement du brick Bordeaux Packet venant de Bordeaux: 9 barils vin blanc Haut Barsac, 10 do co Haut Sauterne; 25 barriques vin rouge St. Julien Médoc; 30 demi barriques vin rouge; 10 do do ... 4 quarts de pipe eau de vie marque Castillon, à vendre par 11 fev B. TALAMON, 78 et 80 St. Louis

CIGARES DE LA HAVANE—41,000 cigares de qualités, par le brick T. Sweet, et 50,000 reçus par le brick Tell, à vendre par J M CABALLERO, 11 fev 32 Vieille Levée

EAU DE VIE—... Vin en caisse ayant droit au drawback: 40 futailles eau de vie dito, preuve, 400 caisses vin rouge St. Julien, à vendre par 11 fev POUGET FILS, rue Royale 147

EN débarquement des navires Talma et Bordeaux Packet, de Bordeaux: 136 barils vin blanc, 2000 demi boites sardines à l'huile.

En magasin:

200 caisses vin rouge St. Julien.
... barriques vin rouge, diverses marques.
... barriques vin vieux Cantenac Médoc.
20 caisses vin vieux Chateau Giscours, à vendre par 11 fev POUGET FILS, 147, Royale

VIN de Champagne—66 paniers, à vendre par 11 jan FORBICK & BRO, 74 Camp


## Histoire de l'Empire.

LA quatrième livraison de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par A Thiers,

Est présentement en vente chez Victor Hébert, Libraire, 149 rue de Chartres.

Prix 15 cents la livraison. 11 fev—6


GRAINES de coton du Mexique, du Petit Gouffre, à vendre par W. DINN, 11 fev 13 Commune

ON désire louer une MAISON propre pour une famille peu nombreuse, dans un près du centre de la ville, et où il n'aurait pas d'objection à passer un bail pour une ou deux années. S'adresser par lettre au bureau de la poste, lettre V, No. 3, indiquant la rue et le No de la maison et le prix du loyer. 11 fev—3

REÇU par le Winsor Castle du Havre—Plusieurs caisses guinghams, jaconats et mousselines rayées. Aussi: 1 caisse mousselines brodées pour rideaux et un joli assortiment de rideaux brodés, par pièces, à rideaux, ... chés pour du comptant, par FR. PERRET, 11 fev 58 Toulouse.

CIGARES de la Havane—Regalias, marques Uguez, Iturasa, Idéla Cubana, Moctezuma, Palma Celebrados, en débarquement et à vendre par REYNAUD & FALLON, 11 fev 95 Tchoupitoulas.

SERVIETTES.—Le soussigné vient de recevoir un assortiment d'étoffes à serviettes, consistant en Huckaback assortis; 10|4 grisse, diaper ... ; serviettes à bordures rouges et blanches, qu'il offre à vendre. 11 fev SMITH BRYAN, 20 Douane

ROBES Mousseline Suisse—Quelques cartons de jolies robes, dessins et couleurs assortis à vendre par 11 fev SMITH BRYAN, 20 Douane

TOILE, Platille, Bretagne, Toiles grises de Hollande—Quelques caisses sujettes à la remise des droits, à vendre en magasin, par SMITH BRYAN. 11 jan 20 Douane

STADLES—Quelques caisses ... de dimensions nouvelles, à vendre par SMITH BRYAN. 20 Douane

ETOFFES à moustiquaire—Quelques caisses superbe toile à moustiquaire, à carreaux blancs, à vendre en magasin, par SMITH BRYAN. 11 fev 20 Douane

BLANC de baleine, &c.—300 caisses blanc de baleine, 50 dito moutarde de Boston; 300 ditos savon No. 1; 100 do. savon de la lune, 2000 gallons huile de baleine blanchie; 1500 dito huile de sperme; 1000 dito huile d'éléphant, à vendre en magasin par W. F VREDENBURGH & Co. 11 fev 30 Vieille Levée

SUCRE—57 caisses sucre Havane, en débarquement et à vendre par E. TROISGROS, 11 fev 26 Vieille Levée

DROGUERIES—Reçu par les derniers arrivages du Havre un nouvel assortiment d'articles frais ... choisis et à vendre par P CUSACHS. 11 fev Coin des rues Condé et St. Philippe

HUILE DE VITRIOL—26 damejeannes en débarquement et à vendre par P CUSACHS. 11 fev Encoignure Condé et St. Philippe

ALCOHOL épuré, de 37 degrés, converti, à vendre par P CUSACHS. 11 fev Encoignure Condé et St. Philippe

FORBICK & BROTHER, No 74, rue du Camp, ont en magasin, et à vendre: ... caisses Thé Young Hyson, en boîtes de 13 liv.; 150 dito Poudre à canon ... Cidre de Newark; 20 barils Vinaigre de Cidre, 10 dito Huile à tanneur; 50 paniers Champagne ... ; 100 rames Papier ... ; 10 caisses ... 11 fev

DIVERS—1000 barils farine de St. Louis, ... mess et prime, 150 barils lard M O, et prime, 30 barils huile de palma christi, 10 sacs café La Guayra, 100 barillets porter ... barillets beurre de l'Ouest, ... 20 balles houblons de Boston, 100 caisses ... 11 fev PRICE & FROST, 20 Poydras.

TABAC—Quelques tabac cubain, en débarquement du brick Emprendedor, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.

CERISES sauvages—100 barils de bon cerises, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 6 fev 49 Commune

BEURRE et Fromage—De Goshen, venus ... et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 4 fev 49 Commune

HARROD, DARLING & Co, No. 49, rue de la Commune, ont constamment en vente, et reçoivent journellement, une grande consignation de marchandises assorties, ... beurre et fromage de Goshen; sucre en pains, poudre, première qualité, ... New York Boston et Cincinnati, ... aux prix les plus modiques, par HARROD, DARLING & Co 6 fev

AVIS à cordonniers—5 caisses ... à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CIRAGE—100 grosses cirage supérieur, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins

CHAPEAUX de Chasse—60 caisses pour hommes et enfants, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins

TRAITES sur N. York, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas.

AVANCES faites sur les consignations adressées à nos amis de Nantes et St Louis MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

BRODERIES et Entredeux—Un petit lot, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

PORTER de Londres—60 barriques porter de Barclay et Perkins, à vendre par SMITH BRYAN 20 Douane

GALLON fil—Un envoi assorti, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane

INDIGO—16 paquets de Caracas, Guatémala, Manille, etc., en ceroon, caisses, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

EPICES MOULUES—6 caisses ... en débarquement de la barque Epervier, et à vendre par ROBERTS & HALL, Magasins

LIQUEURS DU PAYS—74 barils rum de vie, rum, genièvre, ... en débarquement de la barque Epervier, et à vendre par ROBERTS & HALL Magasins

BOUTEILLES vides—20 paniers bouteilles vides, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

AMIDON—100 caisses de la marque de ... à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas

CORDES en coton d'emballage, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils qualité supérieure, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co 92 Tchoupitoulas

FERBLANC—300 caisses 1|2 X, en débarquement du navire Chatham, de Liverpool, à vendre par SMITH BRYAN 20 Douane

HUILE DE TANNEURS—16 barils, en magasin, et à vendre pour clore une consignation par SMITH BRYAN, 20 Douane

WHISKEY—100 barils goudron, en débarquement, et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 9 Poydras.

CHAPEAUX Panama—1000 chapeaux fins égaux, Tyroliens, reçus par les derniers arrivages de la Havane, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres

BRETELLES Tricotées—300 douzaines bretelles blanches tricotées, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

ABASIAS et Listados—300 pièces Arabias et 300 pièces Listados à Nos. 300, Nos. 24, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

CHAUSSETTES coton écru—... douzaines chaussettes coton écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

HUILE d'olive—150 paniers huile d'olive de Flagniol, grandes et demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres

PRUNES sèches—20 caisses prunes sèches en pots et caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres

TALAMON FRERES, rue de Chartres, No 88, reçoivent par le Timoléon, du Havre: Ombrelles moirées à la Pelka; dito damassées; ... bourses longues en cordonnet de soie; rubans de velours; gants en soie et peau de chèvre.

Par le Windsor Castle, du Havre: 100 douzaines chapeaux de paille pour hommes, ... rouges, ... 20 jan

EAU DE VIE—En débarquement du Talma, de Bordeaux, 26 quarts Cognac [illegible] ... à vendre par E. ROCHEREAU & Co. St. Louis 5 fev

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge, de diverses qualités, 64 barils vin blanc Haut Sauterne, 10 quarts de pipes, eau de vie J. J. Dupuy, à vendre par G. M. LUCAS. 5 fev—3w

## Mme MACE

Continue la vente à bas prix de ses marchandises, et ... un assortiment de MODES ET NOUVEAUTES pour dames. Voulant toujours liquider dans ... saison elle ne peut trop répéter que ses prix sont réellement très avantageux.

Ayant un atelier dirigé par deux dames qu'elle a amené de France cette année, elle se charge ... de Modes, rue Royale 145, près la rue Toulouse. 3 dec

## MADAME FANNY FEYER

A l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient d'arriver de Paris avec un joli assortiment de Marchandises, ... 20 nov

A VENDRE OU A LOUER, UNE JOLIE HABITATION ... [illegible] ... S'adresser à Mme. F. FEYER, rue Royale, ... Toulouse.

FRUITS ET AUTRES ARBRES FRUITIERS ... [illegible] ... P. C. SHANNON, Tchoupitoulas ... 10 fev—6

A VENDRE, ... [illegible] ... S'adresser ... No. 347. 4 fev—4

ABSINTHE Suisse véritable et de qualité supérieure, de la maison d'Edouard Pernod, à Pontarlier, Canton de Neufchâtel, en Suisse. Les connaisseurs viennent d'en recevoir un envoi, ... LOREILHE & Co, 29 jan Encoignure Royale et Douane.

VIN ROUGE EN CAISSE POUR L'EXPORTATION ... caisses de 12 bout. très bon Vin rouge, ... 100 paniers Vin de Champagne, par 12 bouteilles, ... à vendre par 3 fev VOR. ROUMAGE, 21, St. Louis